

PCF

secteur
Économie
sociale
et solidaire

COOPÉRACTIF

juillet-août 2015

1 an déjà que la loi
cadre sur l'Économie sociale
et solidaire a été adoptée par le
Parlement. Avec quelques rebondisse-
ments (décrets tardifs ou limitation du droit
d'information), la loi fait désormais partie
du paysage économique et politique.
Nous profitons de cet « anniversaire »
pour mieux la scruter et vous renseigner.

La « **France en commun** » que nous voulons
construire, au-delà des échéances électorales,
même si les régionales en fin d'année nous
donneront l'occasion de mettre en avant
ce projet d'émancipation humaine, doit
intégrer la force des acteurs de l'ESS
et mettre tout en œuvre pour
exacerber son potentiel
émancipateur.

contact

Sylvie Mayer
mayersy@wanadoo.fr
06 81 74 10 13

Jean Huet
jeanhuetmtp@gmail.com

retrouvez nous sur <http://ess.pcf.fr>

UNIVERSITÉ DU PCF
28, 29 et 30 août 2015



point de vue

Adoptée le 31 juillet 2014, la loi sur l'économie sociale et solidaire présente des ambiguïtés que nombre des acteurs de l'économie sociale ont soulignées.

La loi ouvre le périmètre de l'ESS à de nouveaux entrepreneurs dits « sociaux » dont l'activité répond à certains critères d'utilité sociale avec une « lucrativité limitée », sans pour autant adopter les caractéristiques de l'économie sociale, notamment « une personne = une voix » et l'impartageabilité des réserves. Cette loi peut devenir une aubaine pour permettre à des entreprises capitalistes de se donner une image sociale.

Dans le même temps, la loi offre peu de possibilités de lutter contre les dérives que connaissent certaines structures de l'économie sociale. Si leurs statuts les distinguent nettement des sociétés d'actionnaires, les entreprises de l'ESS sont loin d'être toutes vertueuses en matière de gouvernance, de transparence et de parité dans les organes de

direction. Il aurait fallu renforcer les contre-pouvoirs des salariés et des sociétaires, notamment dans les banques coopératives, mutuelles, grandes coopératives agricoles, ou grandes associations de santé.

Un an après, certains articles n'ont pas leurs décrets, comme celui sur les monnaies locales, laissant un flou qui n'est pas profitable au développement de véritables monnaies citoyennes. Après le coup d'éclat et la dynamique de Benoît Hamon (ministre ESS au début du quinquennat), la

machine s'est enrayée, comme le portage politique avec une secrétaire d'État éclair, Carole Delga, désormais remplacée par Martine Pinville début juin.

Nous salvons l'instauration d'une loi qui souhaite favoriser l'ESS, mais nous restons sur notre faim sur ces points que nous soulevons et qui n'ont pas abouti à favoriser une ESS émancipatrice éloignée des logiques capitalistes.

**nous restons
sur notre faim
sur ces points que
nous soulevons**

SE FAIRE UNE IDÉE SUR LA LOI ESS

PAROLES D'ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS



André Chassaigne, député

Si l'ESS doit attirer le plus possible de bonnes volontés et ne doit en aucun cas se scléroser, elle ne doit pas pour autant céder sur ses principes essentiels.

Travailler autrement, remettre l'économie au service de l'homme, favoriser le partage égal des fruits du travail, com-

battre le court-termisme, l'appât du gain, tels sont ses mots d'ordre. Ils doivent non seulement le rester, mais encore devenir de plus en plus concrets.

Ce sont ces pratiques vertueuses qui doivent polliniser l'économie traditionnelle, et non l'inverse



Gérard le Cam, sénateur

Nous sommes convaincus que les salariés doivent être associés plus étroitement à la gestion de leur entreprise pour cerner les évolutions, connaître en amont les difficultés pouvant survenir, proposer un meilleur partage des richesses créées et des évolutions techniques dans la production, intervenir sur la stra-

tégie globale, nationale et internationale, ainsi que sur la définition des segments d'activité de l'entreprise.

Les expériences menées en ce sens ont été positives pour l'outil industriel comme pour l'emploi...

la suite sur <http://ess.pcf.fr>

nouveau droit pour les salariés

préempter son entreprise

La facture des pertes d'emplois s'alourdit année après année si la question du départ à la retraite des dirigeants ne fait pas l'objet d'un débat public d'envergure pour trouver les solutions mettant fin à cette casse du travail. Au-delà de cette situation, face à la fermeture d'entreprise rentables mais jetées sur la table de la financiarisation et de la délocalisation, les salariés doivent pouvoir

être les garants de l'outil de production et conserver leurs entreprises. Les droits du travail doivent passer les droits du capital.

Ces dernières années, nous avons vu des salariés qui s'engageaient dans des luttes pour conserver l'outil de production en proposant par exemple une transmission en Scop. En 2014, 20% des Scop créées le sont par la transmission d'entreprises dites saines.

Ces transmissions, pensées et construites avec les dirigeants, masquent d'autres réalités plus douloureuses, mais qui ont abouti à des succès emblématiques, comme les imprimeurs d'Hélio Corbeil, les Fralib (Scop TI) ou les glaciers de Pilpa (Scop la Belle Aude). Cela représente 12% des Scop créées en 2014.

Le gouvernement de François Hollande n'a pas profité de la loi ESS pour créer ce nouveau droit alors que l'occasion était rêvée. Nous rappelons qu'il est temps de donner aux salariés qui le souhaitent les outils de formation et les moyens financiers leur permettant de reprendre leur entreprise et de défendre leurs emplois.



Scop la Belle Aude

CHIFFRES CLÉS

près de **3000** entreprises ont mis la clé sous la porte faute de repreneurs en 2012

soit **130 000** salariés dont **90 000** dans des entreprises de moins de 250 salariés

1336 jours de luttes pour les Fralib avant la création de la Société coopérative ouvrière et provençale Thé et infusions Scop TI

le regard de Didier Minot Collectif des Associations citoyennes

La loi sur l'ESS comporte des aspects positifs. Mais de nombreux biais la transforment en un cheval de Troie de l'instrumentalisation des associations : l'utilité sociale est réduite au service des pauvres.

L'ouverture aux entrepreneurs sociaux leur ouvre grand la porte à de nombreuses aides. La loi favorise les « innovations financières » (il s'agit d'étendre les partenariats public-privé au financement des actions associatives !).

La définition légale de la subvention et la parution imminente d'une nouvelle circulaire (circulaire Valls) sont porteuses d'avancées. Mais ces ouvertures surviennent au moment où les financements publics disparaissent massive-

ment avec le plan de rigueur. D'où de grandes difficultés dans les petites et moyennes associations, avec une multiplication dès à présent des licenciements et des disparitions d'associations.



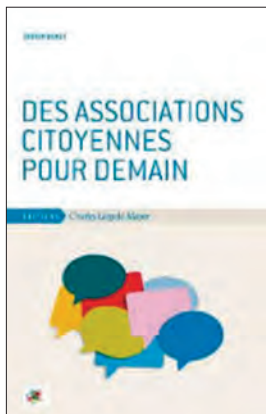
L'histoire nous appartient, c'est le peuple qui la fait
Salvador Allende
11 septembre 1973

Faites-vous une opinion

À l'occasion du Forum européen des Alternatives, nous avons participé aux 3 ateliers proposés sur l'Économie sociale et solidaire avec Transform, la Fondation Gabriel Péri, l'Association pour l'Autogestion, le CAC-Collectif des Associations citoyennes, Rencontres sociales, la Fondation Rosa Luxemburg.

En présence de participants français, belges, grecs et italiens, nous avons débattu des « Social Impact Bonds », des expériences coopératives en Europe (la reprise d'entreprise en coopérative et les coopératives dites sociales), d'autogestion et de gestion des communs.

Les comptes rendus sont en ligne sur notre site : <http://ess.pcf.fr>



Nous avons lu

Des associations citoyennes pour demain

Didier Minot, Editions Charles Léopold Mayer (2013)

Depuis plusieurs années, les associations subissent de plein fouet les politiques d'austérité et voient leurs financements se réduire dramatiquement. Pourtant, face à la crise économique, financière, environnementale et démocratique, les mouvements de citoyens associés se multiplient pour construire des alternatives porteuses d'espoir. Dans ce livre, Didier Minot retrace l'histoire de l'action associative avant de s'intéresser aux nouvelles relations entre les associations et la société.

Nous sommes avec eux

La Scop TI pour le lancement de leur marque 1336



Les salariés de la Scop SeaFrance en lutte pour maintenir la liaison France/Grande Bretagne avec My FerryLink



Nous y serons

Université d'été du PCF 28, 29 et 30 août 2015 aux Karellis
Ateliers ESS proposés :

Le management des Scop, avec Bruno Arasa Pdg d'HélioCorbeil
Occupe-toi de ta banque : intervenir dans sa banque coopérative avec Jean-Paul Plassard et Sylvie Mayer



Ils participent au groupe de travail

Jean-François Christe (PCF 71), Maurice Décaillot (PCF 49) Jacques Defortescu (PCF 76), Karine Delpas (PCF 75) Jean-Marc Deschamps, Bruno Forest (PCF 21), Jean-Louis Frostin (Conseil national PCF), Janine Guespin (Espace Marx), Isabelle Halary (PCF 73), Rima Hawi (PCF 75), Jean Huet (PCF 75), Annick Le Poul (PCF 91), Philippe Maingault, Sylvie Mayer (PCF 91), Jacques Michelet (PCF 78) Jean-Philippe Milesy (consultant Humanité ESS), Matthieu Moriametz, Alain Obadia (Conseil national PCF), Jean-Paul Pla (PCF Toulouse), Jean-Paul Plassard (Cidefe), Jacques Potavin (GOESS), Gilles Remignard (PCF 91), Daniel Richard (PCF 74), Jean-Alain Thébaud (PCF 78), Hugo Vandamme (Pcf 59), Jean-Paul Van Hoove (PCF 75), Roger Zylberberg (PCF 94).

...ET VOUS ?